Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 7 octobre 2014 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;

Richard Sabourin; Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;

Nicole Ménard.

Le conseiller, monsieur Robert Leclerc, est absent.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

249-10-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Prêt de salle communautaire pour un souper-bénéfice;
- 10.2 Demande de la Collection Saint Amour:
- 10.3 Offre d'emploi pour l'entretien ménager;
- 10.4 Dossiers d'installations septiques.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

250-10-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 9 septembre 2014 en apportant une modification à la résolution 211-09-2014 afin de corriger le montant de la facture puisqu'à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision du conseil, il appert qu'une erreur d'écriture s'est glissée, de sorte que le montant à payer est de 2 299,50 \$, taxes incluses et non de 2 999,50 \$.

3. FINANCES

251-10-2014

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2014 au montant de 180 576,19 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de septembre 2014 pour une somme de 31 937,32 \$.

3.2 <u>Création d'un surplus accumulé affecté pour l'achat d'une génératrice à l'usine de filtration</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu un montant de 30 000,00 \$ au budget 2014 pour l'acquisition d'une génératrice pour desservir l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter ce projet;

252-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit affecté un montant supplémentaire de 30 000,00 \$ au surplus accumulé affecté aux infrastructures pour l'aqueduc et l'égout pour l'exercice financier 2014.

3.3 <u>Décompte progressif numéro 2 – projet de construction d'une patinoire extérieure</u>

CONSIDÉRANT LES travaux de construction de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT LE décompte progressif numéro 2 présenté par monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme «Consumaj inc.», dûment mandaté par la résolution 216-07-2013 afin d'effectuer le processus de soumissions, la surveillance de la mise en place des fondations ainsi que la surveillance des travaux incluant la mise en place du béton;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 2, soit la remise de la retenue finale de 5%, s'établit à 5 373,22 \$ incluant les taxes;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 2, et ce, pour une somme de 5 373,22 \$ à l'entrepreneur «Lambert & Grenier inc.»;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer le décompte progressif numéro 2.

4. ADMINISTRATION

4.1 <u>Adoption de la révision budgétaire 2014 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton</u>

254-10-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée la révision budgétaire 2014 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton. La contribution municipale est de 3 021,00 \$.

4.2 <u>Échéance de l'obligation série CI de la Société québécoise</u> d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT QUE l'obligation série CI pour le financement des ouvrages d'assainissement des eaux viendra à échéance le quatorze (14) novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec offre l'opportunité d'acquitter le solde non amorti estimé de 1 828.67 \$ au lieu de refinancer ce montant:

255-10-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité acquitte l'obligation série CI de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

4.3 <u>Dépôt de la résolution de la MRC des Maskoutains relativement à l'entente concernant les travaux d'entretien du cours d'eau F.X.</u> Filiatreault

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la résolution modifiant le partage des coûts de l'entente relative aux travaux d'entretien du cours d'eau F.X. Filiatreault reçue de la MRC des Maskoutains. Les membres du conseil en prennent acte.

4.4 Adoption du budget révisé pour l'exercice financier 2014

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, présente le projet de budget révisé pour l'exercice financier 2014, explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2014 adopté en décembre 2013 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet;

256-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le budget révisé soit adopté tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

4.5 Offre de services professionnels pour l'année 2015 de l'aviseur légal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les services de contentieux externe et de conseillers juridiques de la firme Poupart & Poupart, avocats, pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services s'élève à un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ avant les taxes et les déboursés, incluant les avis verbaux et écrits et que le taux horaire proposé est de 290,00 \$, plus les taxes et les déboursés, pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

257-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'offre de services de la firme Poupart & Poupart, avocats pour un montant forfaitaire de 3 500,00 \$, plus les taxes et les déboursés et qu'un taux horaire de 290,00 \$, plus les taxes et les déboursés, soit accepté pour les démarches ou les procédures qui ne sont pas comprises dans le forfait.

4.6 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2015 et nous l'a transmis pour adoption;

258-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2015, tel que soumis;

QU'une copie du dit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

4.7 Offre de services pour la gestion documentaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT L'offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 1 725.00 \$:

259-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée l'offre de services pour la gestion documentaire de la Municipalité de madame Maryse Deslandes, archiviste, et ce, pour un montant de 1 725,00 \$.

4.8 Cartes du temps des fêtes

Point retiré.

4.9 Augmentation des heures de travail rémunérées par semaine

CONSIDÉRANT L'ampleur des projets à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année 2014;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la semaine régulière de travail rémunérée augmente à 40 heures pour madame Cynthia Bossé, directrice générale;

QUE la semaine régulière de travail rémunérée augmente à 40 heures pour madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe;

QUE la semaine régulière de travail rémunérée augmente à 38 heures pour madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, soit un total de 4 heures pour le soutien au Service des loisirs et de 4 heures en administration;

QUE le tout soit effectif à partir du 1er octobre 2014.

4.10 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale de 910 740 \$ qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU LE projet de programmation des travaux soumis par madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour les années 2014 à 2018;

261-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligé découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 <u>Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois</u> d'octobre 2014

262-10-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2014, un budget de 15 500,00 \$, plus les taxes pour les travaux à exécuter.

6.2 Nomination de la personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales pour le règlement de conflit de voisinage sur le territoire de la Municipalité

Le point est reporté à une séance ultérieure.

6.3 Résultat des soumissions concernant la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2014-001 pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Carrière d'Acton Vale Itée	44 242,38 \$
Les Carrières St-Dominique Itée	42 264,81 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Les Carrières St-Dominique Itée» est la plus basse soumissionnaire conforme;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise «Les Carrières St-Dominique Itée» pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver.

6.4 <u>Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds chantiers</u> <u>Canada-Québec ou de tout autre programme pour l'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le projet d'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière pour les travaux relativement à l'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais dans le cadre du programme Fonds chantiers Canada-Québec, volet collectivités, sous-volet 1.1 (infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées) ou tout autre programme;

QUE madame Cynthia Bossé soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet d'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et de l'égout de la rue Monseigneur-Desmarais ainsi que tout protocole d'entente;

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

263-10-2014

6.5 <u>Estimé des coûts pour les travaux sur la rue Brasseur et d'une</u> section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 066-02-2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'indexation de l'estimation des coûts de 2012 relatifs au projet de remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial de la rue Monseigneur-Desmarais (entre la rue Brasseur et la rue Lanoie) et de la section de 220 mètres d'égout de la rue Brasseur ainsi que de procéder à l'ajout de la section manquante;

CONSIDÉRANT LA soumission obtenue de la firme «Les Services exp inc.» au montant de 1 800,00 \$;

265-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée la soumission de la firme «Les Services exp inc.», et ce, pour un montant de 1 800,00 \$, plus les taxes.

6.6 <u>Installation d'Internet au garage municipal</u>

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à Internet pourrait considérablement faciliter les tâches de travail du directeur des travaux publics;

266-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'installer internet au garage municipal.

6.7 <u>Changement des fenêtres et d'une porte au centre</u> communautaire

CONSIDÉRANT QU'au budget 2014, un montant de 7 300,00 \$, taxes nettes, a été prévu pour effectuer le changement des fenêtres au centre communautaire:

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise «BMR – Donais et Fils» au montant de 6 429,26 \$, plus les taxes applicables, pour quatorze (14) fenêtres comprenant un système d'opération hors portée pour sept (7) d'entre elles:

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise «BMR – Donais et Fils» au montant de 562,66 \$, plus les taxes applicables, pour une porte énergétique (cuisine);

267-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée les soumissions de l'entreprise «BMR – Donais et Fils» au montant de 6 991,92 \$, plus les taxes applicables.

6.8 <u>Contrat d'installation pour le changement des fenêtres et d'une porte au centre communautaire</u>

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un contrat de rénovation pour le changement des fenêtres et de la porte au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, a demandé à trois entrepreneurs de soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Construction Yves Brunnelle inc.» n'a pas produit de soumission;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise «Construction Denis Durand et fils inc.» au montant de 3 886,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation des fenêtres;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise «Construction Pierre Heine inc.» au montant de 2 495,00 \$ incluant les taxes, pour l'installation des fenêtres, des cadrages et de la porte;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit retenue l'entreprise «Construction Pierre Heine inc.», et ce, au montant de 2 495,00 \$ incluant les taxes;

QUE soient effectués les travaux d'installation des fenêtres entre le 15 et le 18 décembre inclusivement.

6.9 <u>Forage sous le rang du Carré – autorisation pour passer une conduite de d'eau, de fils électrique, etc.</u>

CONSIDÉRANT LE projet de construction d'une nouvelle résidence de monsieur Jacques Lapalme situé au 401, rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapalme souhaite forer sous le rang du Carré pour amener l'électricité, l'eau, etc. de sa résidence à sa nouvelle située de l'autre côté de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières, soit le rang Carré;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé monsieur Jacques Lapalme à traverser une conduite par forage directionnel du 386, rang du Carré pour sa nouvelle résidence situé de l'autre côté du rang du Carré soit au 401;

QU'une servitude de passage d'un (1) mètre de largeur soit consentie à cet effet;

QUE les frais de notaire et d'arpentage soient à la charge de monsieur Jacques Lapalme;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude;

QUE soit avisé le demandeur qu'il sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux infrastructures souterraines qui pourraient avoir à cet endroit, le cas échéant.

6.10 <u>Autorisation à monsieur Roger Garneau pour modifier l'emplacement d'un luminaire sur la rue des Lilas</u>

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, afin de modifier l'emplacement du luminaire de la rue des Lilas pour le mettre sur le poteau près des boîtes aux lettres;

268-10-2014

269-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise monsieur Roger Garneau à faire effectuer les travaux par un maître électricien.

6.11 <u>Modification de l'emplacement des conduites sous le rang de la</u> Chute

CONSIDÉRANT QUE le rang de la Chute est sous l'emprise du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT LES normes de celui-ci:

CONSIDÉRANT QUE les conduites de gaz et d'eau passent sous le rang de la Chute;

CONSIDÉRANT QUE les conduites ne sont pas conformes aux normes du MTQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régler la situation;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise «Excavation Laflamme et Ménard inc.» au montant de 8 890,00 \$, plus les taxes applicables;

271-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée la soumission de l'entreprise «Excavation Laflamme et Ménard inc.» au montant de 8 890,00 \$, plus les taxes applicables, pour modifier l'emplacement des conduites sous le rang de la Chute.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 <u>Demande d'appui financier pour les activités du Comité de</u> revitalisation de la Rivière Chibouet

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet (Scibouette) pour un montant de 250,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de bassin versant de la rivière Scibouette:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie financièrement deux autres comités qui œuvrent sur son territoire;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

272-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser la demande du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet.

7.2 <u>Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013</u>

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 et tous les membres du conseil prennent connaissance du rapport ainsi que des recommandations.

7.3 <u>Calibration des pompes des postes de pompage Lanoie, Bruneau et Saint-</u> <u>Éphrem</u>

CONSIDÉRANT L'offre de services de la «firme Aquatech inc.» pour la fourniture d'un technicien spécialisé pour la calibration des pompes des postes de pompage Lanoie, Bruneau et Saint-Éphrem, et ce, assisté des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le technicien d'Aquatech enseignera les procédures de calibration et d'entretien aux employés municipaux de manière à ce que ceux-ci puissent effectuer ces opérations pour les années à venir;

CONSIDÉRANT QUE la «firme Aquatech inc.» prévoit une journée de travail au taux habituel (38,19\$/heure);

CONSIDÉRANT QUE l'assistance du Service de sécurité incendie en temps sec pour la fourniture d'un camion-citerne pourrait être requise;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée la «firme Aquatech inc.» pour procéder à la calibration et la formation des employés municipaux d'Upton pour les pompes des postes de pompage Lanoie, Bruneau et Saint-Éphrem;

QUE soit informé monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie, que l'aide du Service de sécurité incendie pourrait être requise.

7.4 Plan d'action - Débordements au poste de pompage Lanoie

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action pour les débordements au poste de pompage Lanoie rédigé par la firme « Les services exp inc.» a été adopté au conseil du 6 mai dernier sous la résolution numéro 133-05-2014;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un budget de 5 000,00 \$ soit accordé à madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour les honoraires professionnels qui seront requis pour les firmes «Exp inc.» et «Aquatech inc.» et pour les démarches telles que l'investigation réseau, la reconnaissance des infrastructures, la cueillette de données, la validation des instruments de mesure, les rapports, les réunions de chantier, les recommandations, etc.

7.5 Demande d'appui à la Corporation de développement de la Rivière noire

CONSIDÉRANT LE projet du parc-nature sur le site de la presqu'île face au Théâtre de la Dame de Cœur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait de retenir l'attention du visiteur sur un milieu naturel d'une grande valeur esthétique tout en ayant un impact direct en faveur de la protection dudit milieu;

CONSIDÉRANT LES démarches de la Corporation de développement de la Rivière Noire dans le cadre du Programme de financement communautaire Éco-Action;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil municipal appuie la Corporation de développement de la Rivière Noire dans sa demande pour le Programme de financement communautaire Éco-Action.

273-10-2014

274-10-2014

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Appui financier à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme soutient trois organismes de notre région soient : le Centre de bénévolat d'Acton Vale, la Maison jeunesse l'Oxybulle de Roxton et la Petite Ferme de l'Auberge;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

276-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska.

8.2 <u>Budget pour le Marché de Noël</u>

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël tiendra sa 5e édition les 29 novembre et 30 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'une dépense de 500,00 \$ et un revenu de 440,00 \$ ont été prévus au budget 2014 pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, a anticipé des revenus de 700,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Émie Dupont-Courchaine demande un budget de 1 900,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'événement nécessite une plus grande portée au niveau médiatique qu'en 2013 afin de favoriser l'achalandage et le tourisme à Upton;

277-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'accorder un budget maximal de 1000,00 \$ pour publiciser l'événement.

8.3 <u>Soutien au service des loisirs, de la culture et de la vie</u> communautaire

Ce point est retiré puisqu'il a été traité précédemment.

8.4 <u>Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle</u> pour la saison hivernale 2014-2015

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de deux surveillants à temps partiel permettrait de mieux répartir l'horaire de travail, et ce, en facilitant l'embauche d'étudiants;

278-10-2014

CONSIDÉRANT QUE l'horaire des surveillants serait de 17h30 à 21h00 les soirs de semaine et de 13h00 à 21h00 la fin de semaine:

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour deux postes de surveillant de patinoire à temps partiel;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à embaucher deux candidats;

QUE le taux horaire des surveillants soit entre 10,50 \$ et 12,00 \$, et ce, selon l'expérience.

8.5 <u>Budget pour la Journée de sensibilisation à l'environnement</u>

CONSIDÉRANT QUE la semaine québécoise de réduction des déchets a lieu du 18 au 26 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE lors de la Journée de sensibilisation à l'environnement, les élèves de l'école de la Croisée feront des ateliers de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QU'au budget 2014 une dépense de 900,00 \$ et un revenu de 600,00 \$ ont été prévus;

CONSIDÉRANT QUE madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, demande un budget de 1 800,00 \$ et ne prévoit aucun revenu;

CONSIDÉRANT QUE durant la soirée tous les citoyens de la Municipalité seront invités à assister à des conférences sur l'environnement et des prix de participation seront remis;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit autorisée une dépense nette de 900,00 \$.

9. URBANISME

9.1 <u>Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2014</u>

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2014 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 <u>Dépôt d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé</u> de la Municipalité régionale de comté d'Acton

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin de permettre la densification de l'espace disponible en zone agricole, la rentabilisation des infrastructures et des équipements publics et de revoir les normes minimales de lotissement. Les membres du conseil en prennent connaissance.

9.3 <u>Dépôt du certificat d'autorisation pour la construction d'une</u> passerelle piétonnière sur la rivière Duncan

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le certificat d'autorisation pour la construction d'une passerelle piétonnière sur la rivière Duncan du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les membres du conseil en prennent acte.

9.4 <u>Étude d'un projet de règlement sur les bandes tampons par le</u> Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le chapitre 20 du *règlement de zonage 2002-90* impose une bande tampon de 10 mètres lors de l'implantation ou de l'agrandissement de bâtiments industriels par rapport à une limite de propriété utilisée à des fins résidentielles, commerciales ou institutionnelles;

CONSIDÉRANT QUE cette bande tampon de 10 mètres a pour but de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usages;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et les membres du conseil municipal jugent important de conserver le maximum de bande tampon pour assurer, notamment, une cohabitation harmonieuse entre les usages industriels et résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE les bandes tampons visent à amoindrir les impacts visuels et auditifs néfastes qui proviennent des usages industriels et qui sont susceptibles d'être ressentis par les résidents en périphérie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. jugent qu'il serait préférable de traiter les dossiers par demande de dérogation mineure, seulement dans le cas où il serait impossible de respecter la bande tampon de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a vérifié l'aspect légal d'une démarche par dérogation mineure auprès de son conseiller juridique;

CONSIDÉRANT LA recommandation de maître Armand Poupart junior relativement à l'aspect «mineur» d'une dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne saurait être accordée si elle portait atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la procédure par PIIA permet d'ajuster la réglementation de zonage à des cas particuliers et d'établir un plan de développement ou de construction qui tienne compte d'une série d'enjeux dont notamment la quiétude du voisinage et l'insertion d'une construction dans le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QU'il y a différents enjeux à analyser notamment l'étendue de l'application de la réglementation à l'ensemble des zones industrielles, la notion d'usages antérieurs à l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2002-90 et l'agrandissement de bâtiments existants;

280-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit demandé à monsieur Serge Dupont, aménagiste de la Municipalité régionale de comté d'Acton, de préparer une rencontre de travail avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et l'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoit Provost;

QUE ce conseil souhaite recevoir les recommandations du CCU pour un règlement de PIIA adapté aux enjeux du territoire d'Upton.

10. **DIVERS**

10.1 Demande de prêt de la salle communautaire pour un souper-bénéfice

CONSIDÉRANT LA demande de mesdames Claude Savoie et Élaine Désautels, pour le prêt de la salle communautaire pour organiser un souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT QU'elles désirent amasser des fonds pour participer au «Rallve Rose des Sables» qui aura lieu en 2015;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton:

CONSIDÉRANT QUE les demanderesses ne sont pas résidentes d'Upton;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE mesdames Claude Savoie et Élaine Désautels soient autorisées à utiliser la salle communautaire, selon les tarifs de location en vigueur le 15 novembre 2014 dans le cadre d'un souper-bénéfice;

QUE celles-ci devront remettre en bon état de propreté la salle communautaire au plus tard, le jour suivant l'événement.

10.2 Demande de la Collection Saint Amour

CONSIDÉRANT LA demande de la Collection Saint Amour relativement à un partenariat pour un projet culturel;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Magasin général leur ont proposé d'occuper le hangar attenant à celui-ci pour faire l'exposition d'objets;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition commencerait en même temps que le Marché de Noël, la Collection Saint Amour souhaite être mentionnée dans la publicité;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé un usage temporaire d'exposition à la Collection Saint Amour pour une durée maximale de 10 jours, et ce, en vertu de l'article 8 du règlement de zonage 2002-90;

QUE soit acceptée la demande de la Collection Saint Amour relativement à la publicité;

QUE soient informés les propriétaires de l'immeuble qu'advenant qu'ils souhaitent exposer en permanence la Collection Saint Amour, une demande de modifications au règlement de zonage devra être effectuée.

281-10-2014

10.3 Offre d'emploi pour l'entretien ménager

283-10-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un travailleur autonome devant fournir les produits pour le nettoyage, le papier à main ainsi que le papier de toilette, pour effectuer l'entretien ménager pour la Municipalité dans le Bavard et la Pensée de Bagot.

10.4 <u>Demande d'extension de délai pour des projets d'installations</u> septiques

CONSIDÉRANT LES demandes d'extension de délai reçues de quelques contribuables pour les dossiers d'installations septiques;

CONSIDÉRANT LE caractère exceptionnel des cas présenté et les risques limités de créer un précédent;

284-10-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de prolonger le délai jusqu'au 1er juin 2015.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de septembre 2014.

285-10-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2014.

286-10-2014

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 20 h 55.

Yves Croteau Maire	
Cynthia Bossé Directrice générale	

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du Code municipal du Québec, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.